

Avis aux ressortissants non-luxembourgeois de la commune de Wincrange

Concerne: Inscription aux listes électorales

La loi électorale permet aux résidents non-luxembourgeois, de quelle nationalité qu'ils soient, de voter aux élections communales sans perdre le droit de vote dans la commune de leur pays d'origine, sous condition :

- d'avoir 18 ans révolus le jour des élections. Les jeunes qui n'ont pas encore atteint la majorité, mais qui l'auront au moment des élections de 2011, peuvent également s'inscrire;
- de résider au Luxembourg depuis au moins 5 ans au moment de l'inscription;
- de jouir des droits civils et de ne pas être déchu du droit de vote dans l'État de résidence ou dans l'État d'origine;
- de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au **14 juillet 2011 inclus** pour pouvoir voter dès les élections communales du 9 octobre 2011.

Si vous désirez vous inscrire sur la liste électorale, vous pouvez le faire en vous présentant au secrétariat de la commune de Wincrange, muni des pièces suivantes :

- un document d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour...);
- un ou plusieurs certificats de résidence justifiant de 5 années de résidence au Grand-Duché de Luxembourg au moment de l'inscription.

En tant que ressortissant d'un pays de l'Union européenne, il est possible de s'inscrire aux élections européennes en même temps qu'aux élections communales.

L'inscription à la liste est volontaire, mais elle implique le vote obligatoire. Tout électeur est automatiquement réinscrit pour les prochaines élections communales. Voilà pourquoi ceux ou celles qui se sont déjà inscrits antérieurement n'ont pas besoin de le refaire pour les élections de 2011.

Le secrétariat communal de Wincrange est ouvert pour recevoir votre demande comme suit :

mardi, mercredi et vendredi : 8.00h. – 12.00h. et 13.00h. – 17.00, **mercredi : jusqu'à 18.00.heures**
Lundi et jeudi : 8.00h. – 12.00h.

Les intéressés qui n'ont pas la possibilité de se présenter aux heures d'ouverture usuelles peuvent s'inscrire le samedi 18.06.2011 entre 09.00 et 12.00 heures

Alors n'hésitez plus et inscrivez-vous, car s'abstenir c'est laisser le choix aux autres !

Concerne: Etre candidat aux élections communales du 9 octobre 2011

En dehors du droit de vote, les ressortissants étrangers peuvent se porter candidat lors des élections communales. Pour être éligible, il faut :

- être âgé de 18 ans accomplis au jour de l'élection;
- jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit d'éligibilité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou dans l'Etat d'origine;
- avoir sa résidence habituelle depuis 6 mois dans la commune lors du dépôt de sa candidature, c'est-à-dire y habiter d'ordinaire ;
- avoir résidé sur le territoire luxembourgeois pendant 5 années au moment du dépôt de la candidature. Le ressortissant étranger doit produire à l'appui de sa candidature une déclaration précisant sa nationalité et son adresse au Grand-Duché de Luxembourg et qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans son État d'origine, un document d'identité en cours de validité, ainsi qu'un certificat documentant la durée de résidence au Grand-Duché.

Wincrange, le 31 mai 2011.

Le collège des bourgmestre et échevins,
Marcel Thommes, Pierre Nesor, Carlo Weber
